

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 53/001/2007 – ÉFAI

26 février 2007

AU 46/07

Craintes pour la sécurité

VÉNÉZUÉLA

José Luis Urbano (h)  
et les membres de sa famille  
Le personnel de l'association *Pro-Defensa del Derecho a la Educación*

---

Le 10 février, le défenseur des droits humains José Luis Urbano a été blessé par balle à Barcelona, la ville où il habite, dans l'État d'Anzoátegui (dans le nord du pays). Cet homme est le président d'une ONG qui défend le droit à l'éducation, *Pro-Defensa del Derecho a la Educación* (Organisation pour la défense du droit à l'éducation). Il ne bénéficie d'aucune protection de la part des autorités. L'attaque dont il a été victime semble liée au fait qu'il a critiqué publiquement la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants défavorisés de son État, ainsi qu'à des allégations de corruption.

*Pro-Defensa del Derecho a la Educación* avait organisé une conférence de presse le 9 février, afin d'attirer l'attention du public sur la qualité de l'enseignement offert aux enfants pauvres de l'État d'Anzoátegui, qu'elle juge très insuffisante. Cette association a également affirmé que des frais de scolarité étaient perçus, alors que l'éducation était censée être gratuite. Le même jour, José Luis Urbano a reçu un appel téléphonique anonyme au cours duquel son interlocuteur l'a menacé : « Cesse de fouiner, ou il pourrait t'arriver malheur. »

Dans l'après-midi du 10 février, alors que José Luis Urbano et son épouse se rendaient de leur domicile au centre de Barcelona, une voiture noire de marque Mitsubishi s'est arrêtée à côté de leur véhicule. Deux hommes en sont sortis et l'un d'eux a passé un pistolet par la vitre du côté de José Luis Urbano. Son complice lui a ordonné : « Tue-le, c'est le type de *Pro-Defensa*. ». José Luis Urbano a réussi à saisir le canon de l'arme, mais l'homme a tiré et l'a touché à l'abdomen.

Les assaillants ont redémarré, et José Luis Urbano et sa femme se sont rendus à l'hôpital. Sur la route, ils ont fait signe à une voiture de police de s'arrêter, et celle-ci les a accompagnés. Malgré cette précaution, les agresseurs les ont suivis jusqu'à l'hôpital. Le *Defensor del Pueblo* (médiateur) a veillé à ce que José Luis Urbano bénéficie d'une protection policière pendant son hospitalisation. Cependant, cette mesure a pris fin dès qu'il a quitté l'hôpital, le 20 février, bien que sa femme eut déposé une plainte relative à son agression auprès de la police et du bureau du médiateur le 19 février. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte à la suite de cette attaque.

*Pro-Defensa del Derecho a la Educación* prévoit de lancer un appel à la radio les 2 et 3 mars, afin de collecter des fonds pour aider les enfants défavorisés à acheter du matériel scolaire. Amnesty International craint fortement que José Luis Urbano, ses proches et d'autres membres du personnel de *Pro-Defensa del Derecho a la Educación* ne soient la cible d'une autre attaque pendant cet appel ou aux alentours du moment où il sera émis.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par le fait que José Luis Urbano a été blessé par balle, le 10 février, dans l'État d'Anzoátegui ;
- dites-vous profondément inquiet pour la sécurité de cet homme, de ses proches et des autres membres de *Pro-Defensa del Derecho a la Educación* ;
- faites remarquer aux autorités que cette attaque semble liée aux critiques que José Luis Urbano a émises publiquement à l'égard du système éducatif de cet État ;
- exhortez les autorités à offrir sans délai une protection à cet homme et à ses proches, conformément à ses souhaits ;

- demandez instamment aux autorités d'ordonner l'ouverture d'une enquête approfondie sur cette attaque et de traduire les responsables présumés en justice ;
- appelez les autorités à enquêter sur tous les cas de menaces et d'actes d'intimidation dirigés contre des défenseurs des droits humains, contre des victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux et contre leurs proches, à déférer à la justice les auteurs présumés de tels agissements et à offrir aux personnes menacées une protection appropriée, conformément à leurs souhaits.

#### **APPELS À :**

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Sr. Pedro Carreño

Ministerio del Poder Popular para Relaciones Interiores y Justicia

Av. Urdaneta, Edif. Sede MIJ, Piso 1, Carmelitas, Caracas, Vénézuéla

**Fax :** +58 212 506 1685

**Formule d'appel :** **Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,**

Procureur général :

Dr. Isaías Rodríguez Díaz

Fiscal General de la República

Fiscalía General de la República

Edificio sede del despacho del Fiscal General de la Republica

Av. Universidad, Caracas, Vénézuéla

**Fax :** +58 212 576 4419

+58 212 578 3239

**Formule d'appel :** **Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,**

#### **COPIES À :**

Pro-Defensa del Derecho a la Educación

La Ponderosa – Sector 2

Calle Junín, n. 15

Barcelona, Estado Anzoátegui

Vénézuéla

**Courriers électroniques :** [prodefensadelaeducacion@yahoo.com](mailto:prodefensadelaeducacion@yahoo.com)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 9 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*